

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2020



UV GERMI

Société Anonyme au capital de 386 286,90 euros

SIRET : 519 114 235 00012

RCS 519 114 235

Adresse : Zac de La Nau - 19240 SAINT-VIANCE

Tel : 05.55.88.18.88

Site internet : www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	4
2 / RAPPORT DE GESTION.....	4
2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES	4
2.1.2 RESULTAT NET.....	4
<u>2.2 LE BILAN</u>	5
2.2.1 ACTIF.....	5
2.2.1.1 Actif immobilisé.....	5
2.2.1.2 Actif circulant.....	6
2.2.1.3 Trésorerie.....	6
2.2.2 PASSIF.....	6
2.2.2.1 Situation nette.....	7
2.2.2.2 Emprunts et dettes.....	7
<u>2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE</u>	7
2.3.1 Opération sur le capital.....	7
2.3.2 Filiales et participations.....	7
2.3.3 Faits marquants de l'exercice	7
2.3.4 Evènements importants survenus depuis le 31 décembre 2020.....	8

<u>2.4 PRESENTATION DES COMPTES</u>	9
<u>2.5 DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES</u>	9
<u>2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT</u>	9
<u>2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</u>	10
<u>2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</u>	10
<u>2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2020</u>	12
<u>2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (article L. 332-1 II)</u>	12
3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE	13
<u>3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2020</u>	13
<u>3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES</u>	13
<u>3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D’ACTIONS</u>	13
<u>3.4 ATTRIBUTION D’ACTIONS GRATUITES</u>	13
<u>3.5 ATTRIBUTION D’OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D’ACHAT D’ACTIONS</u>	13
<u>3.6 ACTIONS PROPRES</u>	14
4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	14
5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	14
<u>5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE</u>	14
<u>5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</u>	17
<u>5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS</u>	17
6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	24
7/ ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020	29
8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	60

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité de UV GERMI

Basée à Saint-Viance près de Brive, UV GERMI est une société anonyme française spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant la technologie des rayons ultraviolets (UV), à des fins de dépollution de l'eau (eaux usées ou non, issues ou à destination des activités humaines ou industrielles), de l'air (dépollution des sites industriels ou à usages collectifs) et des surfaces (pour les industries pharmaceutiques ou agro-alimentaires, notamment).

La Société, créée en 2010, bénéficie de la grande expérience de son dirigeant André Bordas qui dès 1995, convaincu du potentiel de la technologie UV, avait conçu et fabriqué des réacteurs de traitement UV destinés à la dépollution des eaux de culture sous serre. En effet, la technologie UV est une technologie de dépollution « physique » grâce à laquelle, il n'est pas nécessaire de recourir à des traitements chimiques inadaptés à ce type de culture.

La société compte 48 collaborateurs à la date du présent document.

La participation des salariés dans le capital s'élève à 0,04 % :

- Patrick BORDAS détient 400 actions, soit 0,02 %
- Corinne Chansiaud détient 400 actions, soit 0,02 %.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2020, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2017.

Adresse du siège social : Zac de La Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

2/ RAPPORT DE GESTION

2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Au 31 décembre 2020, le crédit d'impôt est de 212 K€ contre 185 K€ au 31 décembre 2019.

2.1.2 RESULTAT NET

Le résultat net s'élève à 410 K€ contre 95,6 K€ au 31 décembre 2019.

Historiquement spécialisée dans la désinfection de l'eau, la montée en puissance des gammes à destination du traitement de l'air et des surfaces développée par la R&D peu après l'introduction en bourse, occupe désormais plus de 12 % de son chiffre d'affaires en 2020. Plébiscitée pour le traitement

de l'air dans les espaces publics (maisons de retraite, vestiaires de club de sport...) la technologie UVC et les applications lancées par UV GERMI connaissent un intérêt croissant avec la crise sanitaire, et sont aujourd'hui très largement recommandées par les autorités.

Au-delà de cet engouement pour des produits devenus incontournables pour un « retour à la normale » post-crise, les performances de l'exercice illustrent la montée en puissance des investissements commerciaux et de la mise en place de la cellule achat.

Ce nouveau mix produits (à plus forte valeur ajoutée) et la gestion fine et rigoureuse des ressources couplée aux effets mécaniques de la crise (limitations de déplacements, salons...), permettent au Groupe d'enregistrer une forte augmentation de ses performances opérationnelles.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 619 K€ au 31 décembre 2020 contre une valeur nette comptable de 368 K€ au 31 décembre 2019.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 428 K€ au 31 décembre 2020 contre une valeur nette comptable de 367 K€ au 31 décembre 2019.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 430 K€ contre 393 K€ au 31 décembre 2019, et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de R & D.

Les immobilisations financières s'élèvent à 668 K€ euros et correspondent :

- à la prise de participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089. En date du 17 décembre 2018, deux nouveaux actionnaires sont rentrés au Capital de la société Oshun.

Les actionnaires de la société OSHUN sont :

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.762.800 euros, dont le siège social est situé Château du Tholonet, Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5, immatriculée sous le numéro 057 813 131 RCS Aix-en-Provence, (**SCP**) ;

Maintenance Informatique Organisation et Services, société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros, dont le siège social est situé 645, rue Mayor de Montricher, Tech'Indus B- ZI d'Aix, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée sous le numéro 340 620 368 RCS Aix-en-Provence, (**MIOS**) ;

CAAP Création, société par actions simplifiée au capital social de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, Cedex 2, immatriculée sous le numéro 484 916 218 RCS Aix-en-Provence, (**CAAP Création**) ;

FPS danone.communities, fonds d'investissement professionnel spécialisé Représenté par sa société de gestion, Omnes Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, (**DC**) ;

La nouvelle composition du capital social de la Société OSHUN est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage de participation
SCP	3.000	45,09 %
MIOS	1.000	15,03 %
UV Germe	1.000	15,03 %
DC	1.626	24,44 %
CAAP Création	27	0,41 %
TOTAL	6.653	100,00 %

La filiale UV GERMI MIDDLE EAST au capital social de 22 069 euros, détenu à 100 % par UV GERMI.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 56 K€ sont les actions propres acquises par la société dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société TSAF, Tradition Securities and Futures. Pour rappel, lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 21 juillet 2017, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 150 000 € en espèces.

Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 800 actions UV GERMI
- 151 780,35 € en espèces.

Pour rappel, au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 16 650 actions UV GERMI
- 72 204,14 € en espèces.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement, et d'une avance financière à la filiale UVGERMI MIDDLE EAST de 748 K€ et d'un apport en compte courant à la Société OSHUN de 92 K€.

2.2.1.2 Actif circulant

Le stock de matières premières s'élevait à 1 201 K€ au 31 décembre 2020 contre 989 K€ au 31 décembre 2019.

Les travaux en cours représentaient 961 K€ au 31 décembre 2020 contre 496 K€ au 31 décembre 2019.

La valeur nette comptable des créances clients et comptes rattachés s'élève à 1 179 K€ au 31 décembre 2020 (y compris une provision pour dépréciation de 99 K€) contre 1 066 K€ au 31 décembre 2019.

2.2.1.3 Trésorerie

La trésorerie nette s'élève à 3 275 K€ au 31 décembre 2020, contre 3 422 K€ au 31 décembre 2019.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1 Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 6 639 K€ au 31 décembre 2020 contre 6 229 K€ au 31 décembre 2019.

2.2.2.2 Emprunts et dettes

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 1 237 K€ dont 456 K€ à échéance de un à cinq ans, vs 740 K€ à moins d'un an, et 40 K€ à plus de cinq ans.

Les dettes financières diverses, à hauteur de 180 K€ comprennent une avance en compte courant de BORDAS SARL d'un montant de 140 K€, assortie d'intérêts sur compte courant de 40 K€.

Les dettes fournisseurs représentent 755 K€ au 31 décembre 2020, contre 658 K€ au 31 décembre 2019.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 330 K€ au 31 décembre 2020, contre 403 K€ au 31 décembre 2019.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice 2020.

2.3.2 Filiales et participations

Depuis le 21 septembre 2017, la société a pris une participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée au capital de 500 K€, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence, sous le numéro 832 551 089 à hauteur de 20 % (soit 100 K€). Les autres actionnaires de la SAS OSHUN sont la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale à hauteur de 60 %, et la Société Maintenance Informatique Organisation et Services (MIOS) à hauteur de 20 %. En décembre 2018, la Société OSHUN a vu son capital restructuré avec l'entrée de Danone Communities et CAAP (cf. paragraphe 2.2.2.1). Depuis cette modification, UV GERMI ne détient plus que 15,03 % du capital de OSHUN.

Depuis le 24 mai 2018, la filiale UV GERMI MIDDLE EAST FZE est officiellement enregistrée auprès du Gouvernement de Dubaï. UV GERMI détient 100 % du capital de sa filiale.

2.3.3 Faits marquants de l'exercice

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La

société est très attentive à la situation et prend les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter.

Dès le mois de mars, la Société a su adopter les meilleures pratiques et mettre en place un protocole sanitaire rigoureux, garantissant la sécurité des collaborateurs, et un plan de continuité de l'activité nécessaire afin d'assurer la production et une qualité de service aux clients.

Afin de limiter les impacts de la crise sanitaire sur la trésorerie, la société a eu recours à un Prêt Garanti par l'Etat de 500 000 euros, remboursable en mai 2021.

L'activité partielle a représenté 1575,50 heures, financées par l'état à hauteur de 13 954 €. Treize salariés ont été concernés par la mesure.

Alors que le monde fait face à une crise sanitaire à l'ampleur sans égale, il n'a jamais été aussi important et urgent de développer des solutions pour limiter la propagation du virus.

Au cours des dix dernières années, conscient que la désinfection de l'air et des surfaces allait être un enjeu majeur de santé publique, UV GERMI a axé la stratégie de son Centre Recherche & Innovation sur ces problématiques. Aujourd'hui, forte de cette expertise liée aux nombreuses installations notamment dans les secteurs agro-alimentaire et pharmaceutique, la société devient un acteur majeur de la destruction des virus bactéries et odeurs ;

UV GERMI a développé notamment deux solutions de traitement de surface par ultraviolet, faciles d'utilisation et efficaces pour détruire les virus et les bactéries.

- Le Totem UV DP75 qui répond aux besoins de désinfection des surfaces dans les salles de classe, salles d'attente, ainsi que tous les lieux recevant du public.
- La Baladeuse UV GERMIBAL2Z60 qui permet de désinfecter des surfaces difficilement accessibles, des appareils informatiques ou électroniques, ainsi que les comptoirs, des bureaux et documents.

C'est ainsi qu'EDF a équipé ses centrales nucléaires, et que d'autres acteurs majeurs ont choisi UV GERMI pour protéger leur site et assurer la sécurité de leurs collaborateurs et partenaires.

En répondant sans faille à ce besoin de destruction des virus, la Société s'est imposée comme un protagoniste incontournable dans la bataille contre la COVID-19.

Aux vues de ces éléments, la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

2.3.4 Évènements importants survenus depuis le 31 décembre 2020

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Willy FORTUNATO qui occupait le poste de Directeur Commercial depuis avril 2016, a été nommé Directeur Général Délégué. Cette prise de fonction est effective depuis le 01^{er} janvier 2021.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration tenu le 08 janvier 2021, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018 a décidé l'attribution gratuite d'un nombre total de 108 750 actions, au profit des membres du personnel, et arrêté les conditions et les modalités de ce plan.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, venant à expiration le 08 janvier 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence prévue (sauf exceptions).

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter de leur attribution définitive, soit le 09 janvier 2023, (sous certaines réserves rappelées dans le règlement de plan.

Les actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires seront, au choix du Conseil d'administration ou du Président Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil :

- soit des actions ordinaires existantes détenues par elle à cette date dans le cadre de son programme de rachat d'actions ;
- soit des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Cession d'actions par André Bordas

André BORDAS, Président Directeur Général d'UV GERMI, a cédé 63 097 titres, les 17, 18 et 19 mars 2021. A ce jour, il détient 675 319 titres, ayant le droit de vote double.

2. 4 PRESENTATION DES COMPTES

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 659 632 euros contre 6 170 337 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de+ 7,93 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 709 515 euros contre 510 091 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 39,10 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 955 047 euros contre 2 042 105 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,26 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 582 304 euros contre 2 344 396 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 10,15 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 83 070 euros contre 61 072 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 36,02 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 681 902 euros contre 1 540 293 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 9,19 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 623 276 euros contre 574 553 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 8,48 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 46,25 personnes contre 45 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 269 527 euros contre 211 283 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 27,57 %.

Le montant des autres charges s'élève à 65 032 euros contre 1 341 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 7 260 157 euros contre 6 775 044 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 7,16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 108 990 euros contre – 94 616 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 76 305 euros (7 689 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 185 294 euros, contre – 86 927 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 13 306 euros, contre -3 169 euros pour l'exercice précédent, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 211 691 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 185 741 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par un bénéfice de 410 291 euros contre un bénéfice de 95 644 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élève à 9 517 644 euros contre 8 377 818 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 410 290,94 euros et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice	410 290,94 euros
- Report à nouveau	(276 656,59) euros

Affectation :

- Réserve légale	20 514,55 euros
- Report à nouveau	113 119,80 euros

2.5 DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende ou revenus au titre des trois derniers exercices.

2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 27 615 euros.

2.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société s'est significativement investie en matière de recherche et de développement, notamment dans les domaines suivants :

- Mise au point d'un média photo catalytique propre à UV GERMI, suite à l'arrêt de fabrication du fournisseur habituel (matière première essentielles pour les appareils de la gamme traitement de l'air) : cf détail du projet
- Oxydation avancée : recherche des solutions de couplage UVc et Peroxyde d'hydrogène pour l'abattement chimique dans les effluents industriels
- Dosage UV : recherche d'une méthode physique pour la détermination de la dose UVC appliquée à une solution, calée sur la méthode de référence du test normalisé des réacteurs UV ACS
- Banc test lampes : création d'un banc d'essai spécifique pour évaluer les performances des lampes UV
- Canal ouvert : suite du projet initié en 2018 pour le traitement des eaux usées : le système de nettoyage et la nouvelle géométrie du canal ouvert ont fait l'objet d'un dépôt de brevet sous le numéro FR1904743
- Tunnel de décontamination : développement d'un prototype permettant de décontaminer les surfaces des équipements tels que les lits médicalisés et les fauteuils roulants, avec les mêmes niveaux d'efficacité que les sprays biocides, en assurant la traçabilité des traitements effectués.
- R75 Fui : AIRCLEAN est un projet de recherche collaboratif français dédié au traitement de l'air des cabines d'avion, coordonné par le groupe Liebherr. Ce projet a démarré en mars 2017 pour se terminer en juin 2021.
- Canal Ouvert en milieu Saumuré : recherche d'une solution pour la décontamination des eaux chargées en sel.
- Baladeuse UV : Etude pour la création d'une solution portable pour la décontamination des surfaces
- Totem UV : création d'une solution de décontamination des pièces,
- Mail Box : création d'une solution de décontamination des papiers, type courrier, bordereau de livraison
- Blue Box : Etude pour la création d'une solution de décontamination rapide des objets du quotidien : clés, téléphone, petits outils
- Traitement de surface des masques : étude d'une solution pour l'abattement bactérien sur les masques neufs.

Les bases éligibles au crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation représentent 768 420 K€ pour l'exercice.

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	386 287	386 287	386 287	386 287	73 658
b) Nombre d'actions émises	2 575 246	2 575 246	2 575 246	2 575 246	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 659 632	6 170 337	5 150 702	4 756 005	4 419 001
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	479 823	108 665	-339 023	-109 142	-218 221
c) Impôt sur les bénéfices	-211 691	-185 741	-192 688	-77 110	-99 245
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	691 514	294 406	-146 335	-32 032	-118 976
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	410 291	95 644	-361 208	-186 398	-239 799
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	-0	-0	
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	-0	-0	
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	48	45	36	28	26
b) Montant de la masse salariale	1 681 902	1 540 293	1 295 373	1 212 942	1 025 879
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	623 276	574 553	502 194	475 287	407 440

2.9 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS AU 31/12/2020

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	171					15	143					70
Montant total des factures concernées HT	598 845	19 925	7 545	2 500,00 €		29 970	721 333	136 192	11 286	9 424	89 096	245 998
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	10,64%	0,35%	0,13%	0,04%	0,00%	0,53%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							10,83%	2,05%	0,17%	0,14%	1,34%	3,69%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

2.10 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe compte poursuivre son développement grâce aux investissements opérés les exercices précédents.

Si la crise sanitaire a propulsé en première ligne le risque de diffusion des pollutions biologiques aéroportées, l'ensemble des pollutions aériennes constituent dorénavant une préoccupation majeure pour la santé publique. Grâce à la technologie développée par UV GERMI, on évite de graves contaminations. La technologie UV est désormais une solution reconnue avec un marché à 2027 estimé à 6 milliards d'euros (vs 2 milliards en 2020)¹.

Dans ce contexte, UV GERMI dispose des meilleurs atouts pour confirmer son rôle incontournable, et prépare une très forte accélération de sa croissance.

3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 31/12/2020

REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 31/12/2020						
	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote réels
André Bordas	18416	720000	738416	1458416	28,67%	36,98%
Bernadette Bordas		360000	360000	720000	13,98%	18,26%
Sandrine Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
SARL Bordas	18416	120000	138416	258416	5,37%	6,55%
Concert Bordas	36832	1200400	1237232	2437632	48,04%	61,82%
C. Chansiaud		400	400	800	0,02%	0,02%
P. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
J.F. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
C. Ribes	9208		9208	9208	0,36%	0,23%
Actionnaires TEPA	88350	183212	271562	454774	10,55%	11,53%
Auto-détention	5800		5800	0	0,23%	0,00%
Public	1113341		1113341	1039394	43,23%	26,36%
TOTAL	1253531	1384812	2638343	3943408	102,45%	100,00%

* Le capital de la SARL Bordas est détenu à 40 % par Monsieur André Bordas, 50 % par Madame Sandrine Bordas, et 10 % par Madame Bernadette Bordas. Madame Sandrine Bordas est gérante de la société.

*** Actionnaires dits TEPA ayant investi dans la société au cours des exercices 2014 et 2015.

****y compris 9.208 actions nouvelles achetées par M. Christian Ribes, administrateur de la société

A la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent document, il n'existe aucun autre actionnaire, détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, André BORDAS, Président Directeur Général d'UV GERMI, a cédé 63 097 titres, les 17, 18 et 19 mars 2021. A ce jour, il détient 675 319 titres, ayant le droit de vote double (voir tableau ci-dessous).

REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE AU 22/03/2021

	Nombre d'actions Droite de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote réels
André Bordas		675319	675319	1350638	26,22%	34,55%
Bernadette Bordas		360000	360000	720000	13,98%	18,42%
Sandrine Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
SARL Bordas	18416	120000	138416	258416	5,37%	6,61%
Concert Bordas	18416	1155719	1174135	2329854	45,59%	59,59%
C. Chansiaud		400	400	800	0,02%	0,02%
P. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
J.F. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
C. Ribes	9208		9208	9208	0,36%	0,24%
Actionnaires TEPA	88350	183212	271562	454774	10,55%	11,63%
Auto-détention	5800		5800	0	0,23%	0,00%
Public	1113341		1113341	1113341	43,23%	28,48%

3.2 ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

3.3 ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration tenu le 08 janvier 2021, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018 a décidé l'attribution gratuite d'un nombre total de 108 750 actions au profit des membres du personnel et a arrêté les conditions et les modalités de ce plan.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, venant à expiration le 08 janvier 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence (sauf exceptions).

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter de leur attribution définitive, soit le 09 janvier 2023 (sous certaines réserves rappelées dans le règlement de plan).

3.5 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 25 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre d'actions composant capital de la Société pour un prix maximum de rachat par action de 50 euros aux fins notamment d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la à la pratique admise par la réglementation. Cette autorisation d'une durée de 18 mois expirera le 24 décembre 2021.

La Société a annoncé le 4 janvier 2021 avoir mis fin le 31 décembre 2020 au contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF - Tradition Securities, et avoir conclu un nouveau contrat de liquidité avec Midcap (Groupe TP ICAP).

- Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'acquisition de 18 393 de ses propres actions et en a cédé 29 243, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.
- Au 31 décembre 2020, la société détient 5 800 de ses propres actions valorisées à 9,76666 €, soit 56 646,28 €.

4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet.

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à la situation et prend les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter.

5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Président Directeur Général	Monsieur André BORDAS
Directeur Général Délégué	Madame Sandrine BORDAS
	Monsieur Willy FORTUNATO <i>depuis le 1^{er} janvier 2021</i>

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD*
- Monsieur Christian RIBES

* Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de contrôleur financier.

** Il est précisé que Monsieur Willy FORTUNATO est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de directeur général délégué.

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président du Conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	<p>Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Nommé président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 16 avril 2014 et renouvelé le 25 juin 2020 pour une durée de six ans et directeur général par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2014 pour une durée illimitée.</p>
Madame Sandrine BORDAS	Directrice Générale Déléguée		Gérante Sarl BORDAS	Nommé directrice générale déléguée aux termes du conseil d'administration du 14 novembre 2018 pour une durée illimitée
Monsieur Willy FORTUNATO	Directeur Générale Délégué	Directeur Général Délégué		Nommé directeur général délégué aux termes du conseil d'administration du 02 janvier 2021 à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et pour une durée d'une année

<p>Madame Bernadette Bordas</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Néant</p>	<p>Gérant de la société civile immobilière Bridal</p>	<p>Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé</p> <p>. Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>
<p>Madame Corinne Chansiaud</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Contrôleur financier</p>	<p>Aucune</p>	<p>Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p> <p>Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 25-06-2020 pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.</p>
<p>Monsieur Christian Ribes</p>	<p>Administrateur</p>	<p>-</p>	<p>Président SAS Arbowatts</p>	<p>Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 11 mai 2017 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos écoulé.</p>

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André Bordas	Gérant Gérant	SCI Bridal GFA 2B
Madame Sandrine Bordas	Gérante	SARL BORDAS
Monsieur Willy Fortunato		
Madame Bernadette Bordas	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne Chansiaud	-	-
Monsieur Christian Ribes	Président Président Co-Gérant Gérant Président Administrateur Président Administrateur Réfèrent Filière Bois Administrateur	SAS Arbowatts Fibois Nouvelle Aquitaine Group ^t Forestier « Les Mille Sources » Group ^t Forestier "Ilios" France Bois Régions SA Bontat Aprofor – Ste de Caution Mutuelle Banque Populaire Centre de Valorisation des Agro-Ressources Banque de France Xylofutur

5.2 CONVENTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3

NEANT

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec la SARL BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 6,56 %) :**

Une avance en compte courant a été consentie à la Société pour un montant initial de 300 000 euros par la société SARL Bordas (dont Monsieur André BORDAS et Madame Bernadette BORDAS sont associés). Le solde au 31 décembre 2020 était d'un montant de 180 189 euros (dont 40 189 euros d'intérêts capitalisés), étant précisé que les intérêts supportés par la Société au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à une somme de 1 652 euros.

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec Monsieur André BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 37,03 %) :**

Le compte courant d'associé dans la Société par Monsieur André BORDAS était entièrement remboursé au 31/12/2020

- **Avance de trésorerie à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST**

Une avance de trésorerie a été consentie à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST pour un montant de 748 769 €, au titre des frais de fonctionnement de cette dernière. Cette avance est non rémunérée.

Nouvelles conventions conclues en 2020

Une convention d'apport en compte courant a été conclue avec la société OSHUN au mois d'avril 2020, selon les modalités suivantes :

- Montant : 92 000 €
- Taux d'intérêt fixe : 0,75 % par an
- Taux maximum des intérêts déductibles fixé, avant la clôture de l'exercice social de la Société Emprunteuse, par référence aux dispositions de l'article 39-1.3° du code général des impôts, tel que publié au Journal Officiel (moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans).
- Remboursable à l'issue d'une période de blocage expirant le 31 janvier 2025, en trois échéances égales :

Date de l'annuité	Montant total
31 janvier 2025	30 666 €
31 janvier 2026	30 666 €
30 novembre 2026	30 667 €

Nomination/Renouvellement des Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5.3 TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence et autorisations en cours de validité, accordées par l'assemblée générale du 25 juin 2019 et du 25 juin 2020 au Conseil d'administration.

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice
Achat de ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 22-10-62 (anciennement L 225-209) du Code de Commerce	18 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	10 % du nombre d'action composant le capital social Prix maximum 50 € par action Montant maximal de l'opération 12 876 200 €	- Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'acquisition de 18 393 de ses propres actions et en a cédé 29 243, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.
Annulation des actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L 22-10-62 (anciennement L.225-209) du Code de Commerce	24 mois A partir de l'AGM du 25/06/2019	10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation	Néant
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2019	300.000 €	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2019	Actions : 300.000 € Titres de créance : 15 millions d'euros	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier).	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	Actions : 150.000 € * Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	Actions : 150.000 € * Titres de créance : 15 millions d'euros*	Néant
Autorisation d'augmenter le montant des émissions :	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	15 % De l'émission initiale	Néant

Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	10 % du capital social existant au terme de l'AGM du 25/06/2020	Néant
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	38 mois A partir de l'AGM du 25/06/2019	10 % du capital social existant au terme de l'AGM du 25/06/2019	Néant**
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.	26 mois A partir de l'AGM du 25/06/2020	1 % du capital social existant au terme de l'AGM du 25/06/2020	Néant

* *Plafonds communs*

** *Il est précisé que, postérieurement à la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti, le 8 janvier 2021, un nombre total de 108 750 actions, au profit des membres du personnel (voir ci-avant « 3.4 Attribution gratuite d'actions »*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

6/ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société **UV GERMI**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la société UV GERMI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Christophe Bonte
Associé

7 / ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

	Montant	Amort. Prov	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en euros				
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	888 358	562 534	325 824	237 113
Concessions, brevets, droits similaires	251 871	63 471	188 400	26 144
Fonds commercial	105 000		105 000	105 000
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 040	52 793	28 247	34 992
Autres immobilisations corporelles	768 564	368 872	399 692	331 797
immobilisations en cours	430 198		430 198	393 077
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	122 069	11 696	110 373	122 069
Créances rattachées à des participations	840 769		840 769	485 869
Autres titres immobilisés	56 646		56 646	60 017
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 544 665	1 059 366	2 485 299	1 796 228
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 201 461		1 201 461	988 783
En cours de production de biens	961 672		961 672	496 460
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	1 315		1 315	10 623
Clients et comptes rattachés	1 278 878	99 457	1 179 421	1 065 502
Autres créances				154
Personnel	450		450	
Etat, impôt sur les bénéfices	219 791		219 791	381 429
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	33 132		33 132	21 105
Autre	115 120		115 120	146 275
Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 275 479		3 275 479	3 422 520
Charges constatées d'avance	44 504		44 504	48 739
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 131 802	99 457	7 032 345	6 581 590
Prime de remboursemetn des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	10 676 467	1 158 823	9 517 644	8 377 818

Bilan - Passif en Euros**CAPITAUX PROPRES**

Capital social ou individuel	386 287	386 287
Primes d'émissions, de fusion, d'apport	6 112 733	6 112 733
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 924	6 924
Autres réserves		
Report à nouveau	- 276 657	- 372 301
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	410 291	95 644
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 639 578	6 229 287
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	1 237 163	865 126
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers		
Associés	180 189	180 218
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 718	5 207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	754 579	658 573
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	159 408	135 432
Organismes sociaux	171 036	169 352
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60 261	57 898
Autres impôts, taxes et assimilés	23 278	40 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 434	35 996
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	2 878 066	2 148 531
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	9 517 644	8 377 818

Compte de résultat en euros

Production vendue de biens	6 453 524	6 140 379
Production vendue de services	206 108	29 958
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 659 632	6 170 337
Production stockée	465 212	232 699
Production immobilisée	201 920	246 300
Subventions d'exploitation	- 9 834	
Reprise sur amortissements et provision, transferts de charges	51 924	30 949
Autres produits	293	143
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 369 147	6 680 428
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 167 726	2 145 338
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	- 212 679	- 103 233
Autres achats et charges externes	2 582 304	2 344 396
Impôts, taxes et versements assimilés	83 070	61 072
Salaires et traitements	1 681 902	1 540 293
Charges sociales	623 276	574 553
Dotations aux amortissements sur immobilisations	269 527	209 602
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 681
Autres charges	65 031	1 342
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 260 157	6 775 044
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 990	94 616
Produits financiers	96 209	29 074
Charges financières	19 905	21 385
RESULTAT FINANCIER	76 304	7 689
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	185 294	86 927
Produits exceptionnels	24 500	833
Charges exceptionnelles	11 194	4 003
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 306	3 170
Impôts sur les bénéfices	- 211 691	- 185 741
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	410 291	95 644

Annexe des comptes annuels

(sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)

Note 1 Présentation de l'activité et des évènements majeurs

1.1 Informations relatives à la Société et à son activité

1.2 Évènements marquants

Note 2 Principes règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

2.2 Immobilisations incorporelles

2.3 Immobilisations corporelles

2.4 Immobilisations financières

2.5 Stocks et en-cours

2.6 Créances

2.7 Valeurs mobilières de placement

2.8 Opérations en devises étrangères

2.9 Provisions pour risques et charges

2.10 Indemnité de départs à la retraite

2.11 Emprunts

2.12 Subventions publiques à recevoir

2.13 Chiffres d'affaires

2.14 Frais de recherche et développement

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

2.16 CIR

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4 : Stocks

Note 5 : Créances

5.1 Créances clients

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Note 6 : Comptes de régularisation

Note 7 : Capitaux propres

7.1 Variation des capitaux propres

7.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

7.3 Distribution de dividendes

Note 8 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Note 9 : Avances conditionnées

Note 10 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Note 11 : Emprunts et dettes financières divers

11.1 Compte courant André Bordas

11.2 Compte courant Sarl Bordas

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

Note 13 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir

Note 14 : Chiffre d'affaires

Note 15 : Transfert de charges

Note 16 : Produits et charges financiers

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

Note 18 : Impôts sur les bénéfices

Note 19 : Parties liées

19.1 Transactions avec des parties liées

19.2 Rémunérations des dirigeants

Note 20 : Engagements donnés

20.1 Indemnité de départ à la retraite

20.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

20.3 Location financement et location simple

20.4 Baux commerciaux

20.5 Nantissement du fonds de commerce

20.6 Autres engagements financiers

Note 21: Effectifs

Note 22 : Gestion et évaluation des risques financiers

22.1 Risque de taux d'intérêt

22.2 Risque de crédit

22.3 Risque de change

Note 23 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 517 644,10 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 410 290,94 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26 avril 2021 par les dirigeants.

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en janvier 2010, UV GERMI développe des solutions permettant de dépolluer les eaux (usées, potables), l'air, et de réaliser le traitement de surfaces industrielles, à partir d'une technologie basée sur les rayonnements ultraviolet.

UV GERMI propose des installations complètes standards (réacteurs, machinerie...) et des réalisations sur-mesure en fonction des spécificités clients.

La Société UV GERMI est ci-après dénommée la « Société ».

Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 6 659 K€, contre 6 170 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. On enregistre une progression 7,93 %.

Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Exportation	Total	
Vente de produits finis	5 887 697	565 827	6 453 524	96,91%
Prestations de services	169 396	240	169 636	2,55%
Produits des activités annexes	30 564	5 908	36 472	0,55%
Total	6 087 657	571 975	6 659 632	100,00%

1.2 Évènements marquants de l'exercice

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée. La société est très attentive à la situation et prend les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter.

Dès le mois de mars, la Société a su adopter les meilleures pratiques et mettre en place un protocole sanitaire rigoureux, garantissant la sécurité des collaborateurs, et un plan de continuité de l'activité nécessaire afin d'assurer la production et une qualité de service aux clients.

Afin de limiter les impacts de la crise sanitaire sur la trésorerie, la société a eu recours à un Prêt Garanti par l'Etat de 500 000 euros, remboursable en mai 2021.

L'activité partielle a représenté 1575,50 heures, financées par l'état à hauteur de 13 954 €.

Treize salariés ont été concernés par la mesure.

Alors que le monde fait face à une crise sanitaire à l'ampleur sans égale, il n'a jamais été aussi important et urgent de développer des solutions pour limiter la propagation du virus.

Au cours des dix dernières années, conscient que la désinfection de l'air et des surfaces allait être un enjeu majeur de santé publique, UV GERMI a axé la stratégie de son Centre Recherche & Innovation sur ces problématiques. Aujourd'hui, forte de cette expertise liée aux nombreuses installations notamment dans les secteurs agro-alimentaire et pharmaceutique, la société devient un acteur majeur de la destruction des virus bactéries et odeurs ;

UV GERMI a développé notamment deux solutions de traitement de surface par ultraviolet, faciles d'utilisation et efficaces pour détruire les virus et les bactéries.

- Le Totem UV DP75 qui répond aux besoins de désinfection des surfaces dans les salles de classe, salles d'attente, ainsi que tous les lieux recevant du public.
- La Baladeuse UV GERMIBAL2Z60 qui permet de désinfecter des surfaces difficilement accessibles, des appareils informatiques ou électroniques, ainsi que les comptoirs, des bureaux et documents.

C'est ainsi qu'EDF a équipé ses centrales nucléaires, et que d'autres acteurs majeurs ont choisi UV GERMI pour protéger leur site et assurer la sécurité de leurs collaborateurs et partenaires.

En répondant sans faille à ce besoin de destruction des virus, la Société s'est imposée comme un protagoniste incontournable dans la bataille contre la COVID-19.

Aux vues de ces éléments, la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la Société UV GERMI ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Méthodes préférentielles adoptées par la Société

La Société a appliqué les méthodes préférentielles suivantes :

- enregistrement des frais liés aux levées de fonds en moins de la prime d'émission (article L232-9 du Code de Commerce et avis du CU CNC n°2000-D du 21 décembre 2000), cf. note 7.1,
- capitalisation des coûts de développement à compter de l'exercice 2014 (article 212-3 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), cf. notes 2.2 et 3.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'un fonds de commerce, de licences de logiciels, et de frais de développement capitalisés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Fonds de commerce

Conformément à l'article 212-3.2 du règlement ANC 2014-3 relatif au Plan Comptable Général, sont comptabilisés dans le poste fonds commercial, les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Frais de développement

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- c) la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- f) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Durées et modes d'amortissement

Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / mode d'amortissement</i>
Licences et développement de logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Frais de développement	4 à 5 ans – Linéaire
Fonds de commerce (technologie ultraviolets)	Durée d'utilisation non limitée

Test de dépréciation des fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable Général, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/2019. Il en ressort une valeur actuelle de la Société supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / modes d'amortissement</i>
Matériel et outillage	5 ans – Linéaire
Stands	5 à 8 ans – Linéaire
Agencements des locaux	5 à 10 ans – Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	5 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée, et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Cf. Note 20.1

2.11 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont

présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.13 Chiffres d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- Ventes internationales : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works) ou lors de l'arrivée au port de la marchandise (incoterms : CIF (Cost Insurance and Freight))
- Ventes d'installations standards à des distributeurs et de pièces de rechanges :
 - le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- Ventes d'installations sur-mesure :
 - Les prestations du bureau d'étude sont facturées lors de la livraison de l'étude.
 - La reconnaissance du revenu d'une installation sur-mesure intervient lors de la mise en service de l'installation. Une retenue de garantie peut être prévue dans certains cas et remboursée à l'issue d'une période définie contractuellement.
 -

2.14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges.

Les frais de développement remplissant les critères énoncés à la note 2.2 sont capitalisés.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le Résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le Résultat exceptionnel.

2.16 Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative)

bénéficiaire d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création.

Note 2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

A l'issue de sa création, la société a acquis le 11 février 2010 un fonds de commerce lié à la technologie des ultra-violets pour 105 K€ auprès de la société BORDAS SARL. Ce fonds de commerce représente l'activité exercée par la société.

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable, la Société a procédé à un test de dépréciation annuel. Au regard des projections de l'activité de la Société au cours des 3 prochaines années et d'une analyse de la valeur de marché du fonds de commerce, la société a conclu que la valeur actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a ainsi été constatée.

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et n'ont subi aucune dépréciation.

Les titres de participation UVGERMI MIDDLE EAST sont évalués à leur valeur nominale et n'ont subi aucune dépréciation.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO, et ont subi une dépréciation de 11 696 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2020.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôt et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, d'une avance financière à la filiale UVGERMI MIDDLE EAST pour 748 768,79 € et d'une avance financière à la SAS OSHUN pour 92 000 €.

Valeurs brutes des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclassements		31/12/2020
				Transfert		
Frais d'établissement et de développement	680 951	207 407				888 358
Autres postes d'immobilisations incorporelles	161 088	214 257	18 474			356 871
Immobilisations incorporelles en cours						
Total des immobilisations incorporelles	842 039	421 664	18 474	-		1 245 229
Installations techniques, matériel et outillages industriels	115 851	8 983	43 794			81 040
Installations générales, agencements, aménagements	439 499	50 486				489 985
Matériel de transport	28 608	80 336	7 870			101 074
Matériel de bureau, informatique, mobilier	146 950	30 555				177 505
Immobilisations corporelles en cours	393 077	244 528		207 407		430 198
Total des immobilisations corporelles	1 123 984	414 888	51 664	207 407		1 279 801
				Plus-value		
Participations capital OSHUN	100 000					100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST	22 069					22 069
Actions propres UV GERMI	60 017	152 850	232 426	76 206		56 646
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST	485 869	262 900				748 769
Avances financières SAS OSHUN		92 000				92 000
Dépôts et cautionnements	150					150
Total des immobilisations financières	668 104	507 750	232 426	76 206		1 019 634
						Valeurs nettes des immobilisations au 31/12/2020
Amortissements et dépréciations des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020		
Frais d'établissement et de développement	443 838	118 696		562 534		325 824
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 945	52 001	18 474	63 472		293 399
Immobilisations incorporelles en cours						
Total des immobilisations incorporelles	473 783	170 697	18 474	626 006		619 223
Installations techniques, matériel et outillages industriels	80 859	11 921	39 987	52 793		28 247
Installations générales, agencements, aménagements	194 241	42 043		236 284		253 701
Matériel de transport	9 878	12 908	1 296	21 490		79 584
Matériel de bureau, informatique, mobilier	79 138	31 958		111 096		66 409
Immobilisations corporelles en cours						430 198
Total des immobilisations corporelles	364 116	98 830	41 283	421 663		858 138
Participations capital OSHUN						100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST						22 069
Actions propres UV GERMI		11 696		11 696		44 950
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST						748 769
Avances financières SAS OSHUN		92 000				92 000
Dépôts et cautionnements						150
Total des immobilisations financières	-	11 696	-	11 696		1 007 938

Note 3 : Stocks

Stocks

(montants en euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Stocks de matières premières	1 201 461	988 783
Stocks d'encours de production de biens	961 672	496 460
Total brut des stocks	2 163 133	1 485 243
Dépréciation des stocks de matière première		
Total dépréciation des stocks		
Total net des stocks	2 163 133	1 485 243

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques, de ballasts, de lampes ultraviolets, de corps en inox et en PEHD (PolyEthylène Haute Densité).

Les stocks d'en-cours sont constitués des équipements de dépollution en cours de montage dans les ateliers.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	31/12/2020	31/12/2019
(Montants en euros)		
Créances clients et comptes rattachés	1 278 878	1 164 959
Total brut des créances clients et comptes rattachés	1 278 878	1 164 959
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	99 457	99 457
Total dépréciations des créances clients et comptes rattachés	99 457	99 457
Total net des créances clients et comptes rattachés	1 179 421	1 065 502

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement, et à des collectivités locales.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances clients est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

4.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2020, ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

ETATS DES CREANCES (Montants en euros) De l'actif immobilisé	Montant brut	31/12/2020	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Titres de participation	122 089		122 089
Actions propres	56 646	56 646	
Avance financière UV GERMI MIDDLE EAST	748 769		748 769
Avance financière OSHUN SAS	92 000		92 000
Autres immobilisations financières	150		150
Total de l'actif immobilisé	1 019 654	56 646	963 008
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	1 278 878	1 160 798	118 080
Avances, acomptes versés/commandes	1 315	1 315	
Personnel	450	450	
Etat-impôt sur les bénéfices (2)	219 791	219 791	
Etat-produits à recevoir (3)	108 401	108 401	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 132	33 132	
Fournisseurs débiteurs			
Autres débiteurs	6 720	6 720	
Total de l'actif circulant	1 648 687	1 530 607	118 080
Charges constatées d'avance	44 503	44 503	
Total général	2 712 844	1 631 756	1 081 088

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux

(2) La créance « Etat – Impôts sur les bénéfices » se décompose ainsi :

ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Crédit d'impôt recherche	176 359	321 077
Crédit d'impôt innovation	36 112	52 252
Crédit d'impôt apprentissage		
Crédit d'impôt mécennat	7 320	8 100
Total créance "Etat-Impôts sur les bénéfices"	219 791	381 429

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation, compte tenu du statut de PME Communautaire de la Société.

(3) La créance « Etat – Produits à recevoir » est constituée notamment de subventions à recevoir :

- Subvention FUI d'un montant de 19 573 € attribuée le 31 mars 2017 projet Airclean.
- Subvention du Conseil Régional du Limousin de 88 828 € attribuée le 13 mars 2017 au projet Airclean.

Note 5 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Crédit bail		1 158
Honoraires	22 908	22 678
Assurances		
Salons		4 950
Divers	21 595	19 953
Total des charges constatées d'avance	44 503	48 739

Note 6 : Capitaux propres

6.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2019, s'analyse comme suit :

UV GERMI	Nombre d'actions	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat net	Capitaux propres
Variation des capitaux propres								
Au 31 décembre 2019	2 575 246	386 287	6 924	6 112 733	-	372 301		6 133 643
Affectation du résultat 2019						95 644		
Résultat net 2020							410 291	
Au 31 décembre 2020	2 575 246	386 287	6 924	6 112 733	-	276 657	410 291	6 639 578

6.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en euros)	386 287	386 287
Nombre d'actions	2 575 246	2 575 246
Valeur nominale (en euros)	0,15 €	0,15 €

La Société n'a pas mis en place de plans de Stock-Options ou de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA). La Société compte 584 actionnaires au nominatif, au 31 décembre 2020.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

6.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

Note 7 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

PROVISIONS

(montant en euros)	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Total des provisions pour risques et charges					
	Montant début d'exercice				Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations financières		11 696			11 696
Provisions sur stocks et en-cours					
Provisions sur comptes clients	99 457				99 457
Total provisions pour dépréciations	99 457	11 696	-		111 153

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

A la date du présent document, la Société n'a pas de litiges en cours.

Note 8 : Avances conditionnées

Néant

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours de l'exercice présenté.

Note 9 : Emprunts auprès des établissements de crédit

**EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES
ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

	Emprunt banque populaire 150 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt BPI innovation 300 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	Emprunt crédit agricole 23,5 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	PGE Crédit Agricole 500 K€
(montant en euros)	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	01/08/2019	28/05/2020
Au 31 décembre 2019	15 323	12 500	150 000	68 336	300 000	18 475	300 000	
Encaissement								500 000
(-) Remboursement	15 323	12 500	30 000	14 792	34 218	2 274	19 541	
Au 31 décembre 2020	0	-	120 000	53 544	265 782	16 201	280 459	500 000

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES

ETABLISSEMENTS DE CREDITS (montants en euros)	Emprunt banque populaire 150 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt BPI innovation 300 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	Emprunt crédit agricole 23,5 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	PGE crédit agricole 500 K€
	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	01/08/2019	
Montant	150 000	150 000	300 000	150 000	300 000	23 500	300 000	500 000
Date de mise en place	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	01/08/2019	28/05/2020
Durée	60 mois	60 mois	31/12/2022	67 mois	73 mois	67 mois	72 mois	12 mois
Taux d'intérêts annuel fixe	0,95%	0,98%	0,00%	0,90%	0,77%	0,67%	0,99%	0,00%
Différé de remboursement	néant	néant	Différé d'amortissement suivi d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance à terme échu payable le 30/09/2017	néant	Différé partiel de 24 mois	néant	Différé partiel de 12 mois	en 1 fois le 28/05/2020
Mode de remboursement	mensualité constante	mensualité constante	Trimestriel	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante	1
Garantie	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	BPI

**ECHEANCIER DES EMPRUNTS AUPRES
DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

(montants en euros)	Emprunt banque populaire 150 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt BPI innovation 300 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	Emprunt crédit agricole 23,5 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	Total
	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	02/08/2019	
Au 31 décembre 2019	15 323	12 500	150 000	68 336	300 000	18 475	300 000	864 634
Montant dû à un an au plus	15 323	12 500	60 000	30 201	77 792	4 671	19 541	220 028
Montant dû à plus d'1 an et moins de 5 ans			90 000	38 135	222 208	13 804	239 596	603 743
Montant dû à 5 ans et plus							40 863	40 863

**ECHEANCIER DES EMPRUNTS AUPRES
DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

(montants en euros)	Emprunt BPI innovation 300 K€	Emprunt crédit agricole 150 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	Emprunt crédit agricole 23,5 K€	Emprunt crédit agricole 300 K€	PGE crédit agricole 500 K€	Total
	16/01/2015	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018	01/08/2019	28/05/2020	
Au 31 décembre 2020	1 200 000	53 543	265 782	16 204	280 459	500 000	2 315 988
Montant dû à un an au plus	60 000	30 334	85 156	4 686	59 013	500 000	739 189
Montant dû à plus d'1 an et moins de 5 ans	60 000	23 209	180 627	11 518	180 583		455 937
Montant dû à 5 ans et plus					40 863		40 863

Note 10 : Emprunts et dettes financières divers

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers.

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	Compte courant André Bordas	Compte courant Sarl Bordas	Total
(montant en euros)			
Au 31 décembre 2019	2 181	178 537	180 718
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement	2 181		2 181
(+) Intérêts courus		1 652	1 652
Au 31 décembre 2020	-	180 189	180 189

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(montant en euros)

	Compte courant Sarl Bordas		Total
Au 31 décembre 2020			
Au 31 décembre 2020	180 189	180 189	
Montant dû à un an au plus	180 189	180 189	
Montant dû à plus d' 1 an et moins de 5 ans			
Montant dû à 5 ans et plus			

10.1 Compte courant André Bordas

Le compte courant avec André Bordas est remboursé en totalité et ne porte pas intérêt.

10.2 Compte courant SARL Bordas

Le compte courant avec la SARL Bordas est remboursable sur demande et porte intérêts au taux de 1,94 %.

Note 11 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (montants en euros)	31/12/2020			
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts	1 237 163	740 366	496 797	
Découverts, concours bancaires				
Emprunts, dettes financières diverses				
Divers				
Associés	180 189	180 189		
Total des dettes financières	1 417 352	920 555	496 797	-
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 718	270 718		
Fournisseurs et comptes rattachés	754 579	754 579		
Personnel et comptes rattachés	159 408	159 408		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	171 036	171 036		
Etat, taxes et versements assimilés	83 539	83 539		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	21 433	21 433		
Total des dettes d'exploitation	1 460 713	1 460 713		
Total général	2 878 065	2 381 268	496 797	

Note 12 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2020:

Détail des charges à payer (montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts		
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 178	493
Frais bancaires à payer		
Emprunts et dettes financières diverses	40 189	38 537
Total des emprunts	41 367	39 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs-Factures non parvenues		
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	
Dettes fiscales et sociales		
Personnel-provision pour congés	159 408	135 392
Charges sociales sur provisions congés payés	62 625	55 793
Etat-charges à payer	17 184	40 729
Total des dettes fiscales et sociales	239 217	231 914
Autres dettes	21 269	30 569
Total autres dettes	21 269	30 569
Total général	301 853	301 513

Les produits à recevoir s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2020 :

Détail des produits à recevoir (montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs-Avoirs non parvenus		22066
Factures à établir		
Etat-Produits à recevoir	114 545	123235
Disponibilités	9 312	8776
Total des produits à recevoir	123 857	154077

Note 13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la mise en place d'installations complètes standards (réacteurs, machinerie...), de réalisations sur-mesure en fonction de spécificités clients et d'études.

Note 14 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Avantages en nature accordés au salariés	28 877	27637
Aides à l'embauche		
Remboursements CPAM-Prévoyance	6 669	37
Remboursement d'assurances liés à des sinistres	2 425	2320
Remboursement d'organismes formateurs		
Autre	13 954	
Total des transferts de charges	51 925	29994

Note 15 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS

(Montants en euros)

31/12/2020 31/12/2019

Gains de change		
Autres produits financiers	4 236	690
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	91 975	16 816
Reprise sur provision immobilisation financière		11 568
Total des produits financiers	96 211	29 074

CHARGES FINANCIERES

(Montants en euros)

Dotation provision dépréciation immobilisation financière	11 696	
Intérêts sur emprunts	6 558	5 158
Intérêts courus C/C	1 652	1 848
Intérêts bancaires		
Perte de change		
Charge nette sur cession VMP		14 379
Autres charges financières		
Total des charges financières	19 906	21 385

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS

(montants en euros)

31/12/2020 31/12/2019

Produit de cession des éléments de l'actif cédés	24 500	833
Total des produits exceptionnels	24 500	833

CHARGES EXCEPTIONNELLES

(montants en euros)

31/12/2020 31/12/2019

Pénalités, amendes, dons	813	4003
Charges sur exercices antérieurs		
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	10381	
Redressement d'impôts		
Dotation aux amortissements exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles	11194	4003

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

Suite aux levées de fonds réalisées en 2014, 2015 et 2017, les frais relatifs à ces levées (enregistrés en moins de la prime d'émission) ont fait l'objet d'une déduction fiscale conduisant la Société à présenter un résultat fiscal déficitaire dès 2014.

Ainsi, elle ne supporte pas de charge d'impôt au 31 décembre 2020.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont notamment des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation, et se sont élevés à :

- 176 359€ de CIR, et 36 112 € de CII en 2020.
- Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 2 452 K€ au 31 décembre 2020.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France.

Note 18 : Parties liées

18.1 Transactions avec des parties liées

BORDAS SARL

Dans le cadre de la création de la Société en 2010, plusieurs transactions avec la société BORDAS SARL sont intervenues. La société BORDAS SARL est actionnaire à hauteur de 6,56 % de la société UV GERMI.

Acquisition d'un fonds de commerce et crédit vendeur

La société a acquis auprès de la BORDAS SARL, un fonds de commerce lié à la technologie des ultraviolets. Cette acquisition a été financée par crédit-vendeur sous la forme d'un emprunt de 50 K€, totalement remboursé au 31 décembre 2019.

Financement du besoin en fonds de roulement

Les besoins en fonds de roulement de l'activité ont été financés par l'apport en compte-courant de BORDAS SARL pour un montant initial de 300 K€ rémunérés au taux de 1,94 %. Le solde au 31 décembre 2020 du compte courant s'élève à 180 K€ dont 40 K€ d'intérêts capitalisés.

18.2 Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société UV GERMI au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Rémunération	Avantages en nature	Total	Rémunération	Avantages en nature	Total
Monsieur André BORDAS Président du Conseil d'administration et Directeur général	82 821 €	5 557 €	88 378 €	82 804 €	5 557 €	88 361 €
Madame Corinne CHANSIAUD Administratrice	44 952 €		43 580 €	43 580 €		43 580 €

Note 19 : Engagements donnés

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la Société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze
	Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans		Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans	
Age de départ à la retraite				
Taux d'actualisation	1,31%		1,31%	
Table de mortalité	INSEE 2015		INSEE 2015	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	moyen		moyen	
Taux de charges sociales cadres	53%		53%	
Taux de charges sociales Agents de Maîtrise	47%		47%	
Taux de charges sociales Techniciens	43%		43%	
Taux de charges sociales Ouvriers	31%		31%	
Taux contribution employeur	50%		50%	

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	95381	78929

19.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1^{er} janvier 2015.

19.3 Location financement et location simple

La société a conclu des contrats de crédits-baux pour le financement de certains de ses véhicules dont La totalité est remboursée au 31/12/2020.

A compter du milieu de l'exercice 2016, la société a procédé à un changement du mode de financement des véhicules de transport en passant de contrats de crédit-bail à des contrats de location longue durée.

Les engagements de la Société au titre des contrats de location longue durée sur des véhicules s'analysent comme suit :

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE

(montants en euros)	31/12/2020	31/12/2019
à un an au plus	48330,94	47810
à plus d'un an et cinq ans au plus	20046,24	29043
à plus de cinq ans		
Total	68377,18	76853

19.4 Baux commerciaux

Locations immobilières

UV GERMI SA a conclu les baux commerciaux suivants :

Bâtiment « Hall d'exposition, bureau d'études, dépôt, unité de fabrication » :

Adresse	Zac de la Nau - 19240 Saint-Viance
Durée	1 ^{er} avril 2008 - 31 mars 2020, renouvelé par tacite reconduction
Départ anticipé	Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

Bâtiment « Unité de stockage » :

Adresse	Zac de la Nau - 19240 Saint-Viance
Durée	1 ^{er} février 2010 – 31 janvier 2019, renouvelé par tacite reconduction
Départ anticipé	Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

19.5 Nantissement du fonds de commerce

Il n'existe aucun nantissement sur le fonds de commerce à date.

19.6 Autres engagements financiers

Cautions bancaires

- Caution bancaire auprès du Crédit Agricole Centre France de 3 498 € au titre d'une retenue de garantie envers un client à échéance 14 décembre 2021.
- Garantie import auprès du Crédit Agricole Centre France de 239 000 € envers le client SAUDICO CONSTRUCTIONEERS à échéance 31/12/2021

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société UV GERMI au cours de l'exercice 2020 sont les suivants :

EFFECTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	25	23
Ouvriers	13	13
Apprenti sous contrat	2	1
Total effectifs	48	45

Note 21 : Gestion et évaluation des risques financiers

La Société UV GERMI peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, la Société met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société UV GERMI est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société UV GERMI n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

21.1 Risque de taux d'intérêt

La Société UV GERMI n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où aucune dette à taux variable n'a été souscrite

21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société UV GERMI fait appel pour ses placements de trésorerie et ses dépôts à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement et à des collectivités locales.

Le risque crédit est considéré comme faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

21.3 Risque de change

Les échanges commerciaux internationaux sont réalisés en euros par la société.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité à l'international ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Note 22 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	18 855	100%	15 750	100%
Services autres que la certification des comptes				
Autres prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes				
Total des honoraires	18 855	100%	15 750	100%

Note 23 : Évènements postérieurs à la clôture

Nomination d'un Directeur Général Délégué

Willy FORTUNATO qui occupait le poste de Directeur Commercial depuis avril 2016, a été nommé Directeur Général Délégué. Cette prise de fonction est opérationnelle depuis le 01^{er} janvier 2021.

Distribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration tenu le 08 janvier 2021, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juin 2018 a décidé l'attribution gratuite d'un nombre total de 108 750 actions , au profit des membres du personnel, et arrêté les conditions et les modalités de ce plan.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

L'attribution définitive des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, venant à expiration le 08 janvier 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence prévue (sauf exceptions).

Les actions attribuées gratuitement pourront être librement cédées par leurs bénéficiaires à compter de leur attribution définitive, soit le 09 janvier 2023, (sous certaines réserves rappelées dans le règlement de plan.

Les actions attribuées gratuitement aux bénéficiaires seront, au choix du Conseil d'administration ou du Président Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil :

- soit des actions ordinaires existantes détenues par elle à cette date dans le cadre de son programme de rachat d'actions ;
- soit des actions ordinaires nouvelles à émettre par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Cession d'actions par André Bordas

André BORDAS, Président Directeur Général d'UV GERMI, a cédé 63 097 titres. A ce jour, il détient 675 319 titres, ayant droit de vote double.

8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport annuel d'activité présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principales transactions entre les parties liées.

André BORDAS

Président Directeur Général



Responsable de l'information financière

Madame Corinne CHANSIAUD
Contrôleuse Financière
Téléphone : 05.55.88.18.88
Mail : cchansiaud@uvgermi.fr